

FICHE D'INFORMATION SUR LA VACCINATION

Vaccin contre le rotavirus

Ce que vous devez savoir

Many Vaccine Information Statements are available in French and other languages. See www.immunize.org/vis

De nombreuses fiches d'information sur la vaccination sont disponibles en français et dans d'autres langues. Consultez www.immunize.org/vis

1 Pourquoi se faire vacciner ?

Le rotavirus est un virus qui provoque des diarrhées, principalement chez les bébés et les jeunes enfants. Ces diarrhées peuvent être aiguës et entraîner une déshydratation. Les vomissements et la fièvre sont également courants chez les bébés atteints du rotavirus.

Avant la mise au point d'un vaccin, le rotavirus constituait une affection infantile grave et fréquente aux États-Unis. Avant leur 5^e anniversaire, presque tous les enfants américains avaient été infectés au moins une fois par ce virus.

Chaque année avant que le vaccin ne soit disponible :

- plus de 400 000 jeunes enfants devaient consulter un médecin pour une maladie causée par le rotavirus,
- plus de 200 000 devaient se rendre aux urgences,
- entre 55 000 et 70 000 devaient être hospitalisés,
- entre 20 et 60 en mouraient.

Depuis l'introduction du vaccin contre le rotavirus, les hospitalisations et les visites d'urgence pour le rotavirus ont considérablement diminué.

2 Vaccin contre le rotavirus

Deux marques de vaccin contre le rotavirus sont actuellement commercialisées. Votre bébé recevra 2 ou 3 doses du vaccin, selon celui utilisé.

L'âge recommandé pour les doses est :

- Première dose : à l'âge de 2 mois
- Deuxième dose : à l'âge de 4 mois
- Troisième dose : à l'âge de 6 mois (le cas échéant)

Votre enfant doit recevoir la première dose du vaccin contre le rotavirus avant l'âge de 15 semaines, et la dernière dose avant 8 mois. Il peut être administré en toute sécurité en même temps que d'autres vaccins.

Presque tous les bébés vaccinés seront protégés contre les diarrhées aiguës provoquées par le rotavirus. La plupart d'entre eux ne souffriront d'aucun épisode de diarrhée lié au rotavirus.

Le vaccin n'offre aucune protection contre d'autres germes engendrant diarrhées ou vomissements.

Les deux vaccins contre le rotavirus peuvent contenir un autre virus, appelé circovirus porcin, ou des fragments de celui-ci. Le circovirus porcin ne peut pas infecter les humains et ne comporte aucun risque connu pour la santé. Pour en savoir plus, consultez le site <http://wayback.archive-it.org/7993/20170406124518/https://www.fda.gov/BiologicsBloodVaccines/Vaccines/ApprovedProducts/ucm212140.htm>

[archive-it.org/7993/20170406124518/https://www.fda.gov/BiologicsBloodVaccines/Vaccines/ApprovedProducts/ucm212140.htm](http://wayback.archive-it.org/7993/20170406124518/https://www.fda.gov/BiologicsBloodVaccines/Vaccines/ApprovedProducts/ucm212140.htm)

Rotavirus Vaccine VIS – French (02/23/18)

3 Certains bébés ne doivent pas recevoir ce vaccin

Un bébé ayant développé une réaction allergique potentiellement mortelle à la suite de l'administration d'une dose de vaccin contre le rotavirus ne doit pas recevoir une autre dose. Un bébé souffrant d'une allergie grave à l'un des composants du vaccin contre le rotavirus ne doit pas se faire vacciner. *Informez votre médecin de toute allergie grave développée par votre bébé dont vous avez connaissance, notamment les allergies graves au latex.*

Les bébés souffrant d'un « déficit immunitaire combiné sévère » (DICS) ne doivent pas être vaccinés contre le rotavirus.

Les bébés ayant déjà présenté une occlusion intestinale appelée « invagination » ne doivent pas être vaccinés contre le rotavirus.

Les bébés légèrement malades peuvent recevoir le vaccin. Il faut attendre que les bébés modérément ou gravement malades soient rétablis. Cette recommandation s'applique aux bébés souffrant de diarrhée modérée ou aiguë ou de vomissements.

Vérifiez auprès de votre médecin si le système immunitaire de votre bébé est affaibli à cause :

- du VIH/SIDA ou de toute autre maladie touchant le système immunitaire
- d'un traitement médicamenteux, par exemple une prise de stéroïdes
- d'un cancer ou d'un traitement anticancéreux médicamenteux ou par radiothérapie

4 Risques de réaction au vaccin

Les vaccins, comme tous les autres médicaments, présentent un risque d'effets secondaires. Ceux-ci sont généralement bénins et disparaissent d'eux-mêmes. Des effets secondaires graves sont également possibles, mais ils sont rares.

La plupart des bébés qui reçoivent le vaccin contre le rotavirus n'ont aucun problème avec celui-ci. Quelques problèmes ont pourtant été associés à ce vaccin :

Problèmes bénins après la vaccination contre le rotavirus :

- Après la prise d'une dose du vaccin contre le rotavirus, les bébés deviennent parfois irritables ou souffrent d'un épisode de diarrhée léger et temporaire ou de vomissements.



U.S. Department of
Health and Human Services
Centers for Disease
Control and Prevention

Problèmes graves après la vaccination contre le rotavirus :

- L'invagination est un type d'occlusion intestinale traité à l'hôpital et pouvant nécessiter une intervention chirurgicale. Il survient « naturellement » chaque année chez certains bébés aux États-Unis et habituellement sans raison connue.

Il existe également un petit risque d'invagination après la vaccination contre le rotavirus, généralement dans la semaine suivant la 1^{ère} ou 2^e dose de vaccin. Le risque supplémentaire est estimé entre 1 nourrisson américain pour 20 000 vaccinés et 1 nourrisson américain pour 100 000 vaccinés. Votre médecin pourra vous donner plus d'informations.

Problèmes pouvant se produire après toute vaccination :

- Tout médicament peut provoquer une réaction allergique grave. Ces réactions dues au vaccin sont très rares, estimées à moins d'une réaction sur un million de doses, et se produisent dans les quelques minutes à quelques heures suivant la vaccination.

Comme avec tous les médicaments, il existe un très faible risque que le vaccin cause des lésions graves voire le décès.

L'innocuité des vaccins fait toujours l'objet d'un suivi. Pour en savoir plus, veuillez consulter le site www.cdc.gov/vaccinesafety/

5

Que faire en cas de problème grave ?

Quels sont les symptômes à surveiller ?

Concernant l'**invagination**, soyez attentif à d'éventuels signes de douleurs épigastriques et à des pleurs importants. Dans un premier temps, ces signes peuvent ne se manifester que quelques minutes et réapparaître plusieurs fois en une heure. Les bébés peuvent parfois ramener leurs jambes sur leur poitrine.

Votre bébé peut aussi vomir plusieurs fois, présenter du sang dans les selles ou sembler faible ou très irritable. Ces signes, généralement susceptibles d'apparaître dans la semaine suivant la 1^{ère} ou la 2^e dose du vaccin contre le rotavirus, doivent toutefois faire l'objet d'une surveillance constante après la vaccination.

Surveillez tous les signes de nature inquiétante, par exemple les signes de réaction allergique grave, une fièvre très élevée ou un comportement inhabituel.

Une **réaction allergique grave** comprend des signes tels que : urticaire, gonflement du visage et de la gorge, difficulté à respirer ou somnolence inhabituelle. Le cas échéant, ces réactions se manifestent quelques minutes à quelques heures après la vaccination.

Que faire ?

Si vous pensez qu'il s'agit d'une **invagination**, appelez immédiatement un médecin. Si vous ne pouvez pas joindre votre médecin, emmenez votre bébé à l'hôpital. Informez le personnel que votre bébé a reçu le vaccin.

Si vous pensez qu'il s'agit d'une **réaction allergique grave** ou d'une autre urgence qui ne peut pas attendre, appelez le 9-1-1 ou emmenez votre bébé à l'hôpital le plus proche.

Sinon, appelez votre médecin.

Ensuite, cette réaction doit être signalée dans le système américain de recueil des effets indésirables de tous les vaccins (Vaccine Adverse Event Reporting System, VAERS). Votre médecin peut effectuer le signalement, ou vous pouvez le faire vous-même, sur le site Internet VAERS à l'adresse www.vaers.hhs.gov ou en composant le 1-800-822-7967.

Le VAERS ne donne pas d'avis médical.

6

Le Programme national d'indemnisation pour les préjudices causés par les vaccins

Le Programme national d'indemnisation pour les préjudices causés par les vaccins (National Vaccine Injury Compensation Program, VICP) est un programme fédéral qui a été créé pour dédommager les personnes qui pourraient avoir subi un préjudice causé par certains vaccins.

Les personnes qui pensent avoir subi un préjudice à cause d'un vaccin peuvent se renseigner sur ce programme et sur le dépôt d'une réclamation en appelant le 1-800-338-2382 ou en consultant le site Internet du VICP à l'adresse suivante : www.hrsa.gov/vaccinecompensation. La demande d'indemnisation doit être déposée dans le délai applicable.

7

Pour en savoir davantage

- Parlez-en avec votre médecin. Il ou elle peut vous remettre la notice d'emballage du vaccin ou vous suggérer d'autres sources d'informations.
- Contactez le service de santé de votre ville ou de votre État. 1-888-767-4687
- Contactez les centres américains pour le contrôle et la prévention des maladies (Centers for Disease Control and Prevention, CDC) :
 - Appelez le 1-800-232-4636 (1-800-CDC-INFO) ou
 - Consultez le site Internet des CDC à l'adresse suivante : www.cdc.gov/vaccines

DCH-0577F

AUTH: P. H. S., Act 42, Sect. 2126.

Vaccine Information Statement Rotavirus Vaccine

2/23/2018

French

42 U.S.C. § 300aa-26

Office Use Only



Translation provided by the Immunization Action Coalition

Pour que le ou les dispensateur(s) de soins médicaux de votre enfant puisse(nt) obtenir les renseignements précis sur son statut d'immunisation, ainsi qu'une évaluation des vaccinations et un calendrier recommandé pour les futures vaccinations, les informations seront envoyées au Bureau d'enregistrement des améliorations des soins médicaux du Michigan (*Michigan Care Improvement Registry*). Quiconque a le droit de demander que son dispensateur de soins médicaux ne fournisse pas les renseignements relatifs aux vaccinations au Bureau d'enregistrement.